

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE JEUDI 26 JUIN 2025, À 13 H 30, À LA
SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Leboeuf, maire	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil de la MRC y assistent, il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 13 h 33, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

25-06-108-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

25-06-109-E

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU – COMMIS COMPTABLE

CONSIDÉRANT que la candidate remplit les exigences du poste;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC :

- Autorise l'embauche de madame Audrey Smith à titre d'agente de bureau – commis comptable;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 3, échelon 1) et débutant le 2 juillet 2025.

25-06-110-E

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC ET À L'AÉROPORT – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que l'actuel fournisseur, 9191-7435 Québec Inc. (San'Hy Pro), offre ses services d'entretien ménager au même coût que l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC octroie le contrat à l'entreprise 9191-7435 Québec Inc. pour un montant de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les travaux d'entretien ménager à l'édifice administratif ainsi qu'à l'aéroport, et ce, jusqu'au 17 juillet 2026;
- Que la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat entre les deux parties.

25-06-111-E

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (FIDSA) GASPÉSIE 2023-2025 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA) Gaspésie 2023-2025 vise notamment à soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire de la Gaspésie par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs de la Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2023-2028 et de toute planification de développement du territoire agricole d'une MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le comité de suivi du Plan de développement du territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé a priorisé la poursuite du projet de vidéos pour mettre de l'avant les producteurs, les produits et le territoire dans le cadre du Plan de développement du territoire agricole (PDTA) 2024-2027 de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de vidéos sur l'agriculture locale dans le cadre du Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA) 2023-2025.

25-06-112-E

REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER À L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC – OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à CF Décoration pour effectuer le remplacement du revêtement de plancher à l'édifice administratif de la MRC, et ce, pour un montant de 21 000 \$, taxes en sus.

CORRESPONDANCE

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

25-06-113-E

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 13 h 46.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière